

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 mars 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Lucy FERRER, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Didier MALE

Mme Yolande LAFRANCAISE ayant donné procuration à Mme Sylvie TROTIN

Mme Vanessa ALBERICH ayant donné procuration à Mme Claude CAMPS

Mme Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Monsieur Pierre TILLOIS

Secrétaire de séance : Marina PICORNELL

Objet : 2023/01/07 : Convention chantier Tremplin pour l'emploi 2023 avec l'association Solidarité Pyrénées – Tremplin pour l'emploi

Considérant que la commune de BOMPAS poursuit son partenariat avec l'association Solidarité Pyrénées - Tremplin pour l'emploi en faveur de l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle et sociale par la mise en œuvre du parcours d'insertion professionnelle de ces publics ainsi que l'acquisition de savoir-faire à travers la réalisation de travaux d'utilité sociale ;

Considérant que dans ce cadre des travaux d'entretien des espaces naturels et de faucardage (déroussaillage, désherbage, entretien des fossés extérieurs et des terrains communaux) se localiseront sur la commune ;

Considérant la participation de la commune audit chantier d'insertion pour un montant de 18 000€ ;

Considérant que dans ce cadre une convention, jointe en annexe, doit être signée entre l'association et la commune pour une durée de 12 mois afin de définir les engagements de chaque partie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention Tremplin pour l'emploi entre la commune de Bompas et l'association Solidarité Pyrénées – Tremplin pour l'emploi ;
- **D'INSCRIRE** la dépense au Budget Primitif 2023 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer la présente convention et tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Accusé de réception en préfecture
066-216600213-20230322-2023-01-07-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Fait à Bompas, le 23 mars 2023



Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE 27 MARS 2023